

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 13 (1955)

Heft: 3

Artikel: Les relations humaines dans quelques formes historiques de l'économie

Autor: Deluz, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les relations humaines dans quelques formes historiques de l'économie (suite)

par RENÉ DELUZ,¹
licencié en théologie et en sciences sociales

ROME : UNITÉ ET AUTORITÉ

L'essor romain, ou le libre jeu des relations humaines

« Le sens pratique des Romains, autant qu'un fond d'humanité naturel à leurs âmes paysannes, les avaient préservés de la cruauté envers leurs esclaves, *servi*. Toujours ils les avaient ménagés, comme Caton ses bœufs de labour ; et, aussi loin qu'on remonte dans le passé, on les voit, pour en stimuler les efforts, les récompenser de primes et de salaires dont les versements accumulés en pécule fournissaient, à l'ordinaire, la rançon de la servitude. Sauf exception, celle-ci n'a donc été à Rome ni intolérable, ni éternelle... ² » On ne saurait caractériser de façon plus exacte et plus concise l'aspect humain du travail dans le cadre de l'esclavage romain, où se trouvent tant d'exemples de « relations humaines ».

Tout au bas de l'échelle, relevons l'humble fonction de mâle生殖者, de laquelle l'esclave agricole prenait quelque valeur supplémentaire puisqu'il assurait à son maître de futurs esclaves pour cultiver la terre et un modeste revenu périodique ³. D'une manière plus générale, tant que les esclaves furent peu nombreux, les éléments de relations humaines se trouvent dans la non-application du droit envers certains d'entre eux, surtout quand le

¹ Cf. *Revue économique et sociale*, avril 1955, p. 81 et ss.

² GARCOPINO : *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*. Paris, 1939. p. 76-77.

³ Caton tirait monnaie des copulations de ses esclaves !

maître partageait leurs occupations. Au sommet de la hiérarchie servile, considérons l'habile esclave syrien, grec ou phénicien qui — souvent avec participation aux bénéfices — prêtait son nom aux hommes d'affaires du 1^{er} siècle pour les grosses opérations financières (trafic d'argent ou de denrées alimentaires) que la loi interdisait aux sénateurs. Entre ces deux extrêmes on trouve toutes les situations, avec les diverses relations humaines, que le droit, évoluant sans cesse, consacrait peu à peu d'après des coutumes généralisées depuis longtemps par l'intérêt des propriétaires. Ainsi, dès la fin de la République, des esclaves peuvent exploiter la terre comme colons en louant un fonds. Dans le monde des affaires, ils reçoivent le droit de traiter, de signer des contrats, même de commander en chef sur les navires marchands. Des esclaves toujours plus nombreux sont affranchis, souvent moyennant une rente perpétuelle à leur ancien maître, changé en *patron*, et dont ils deviennent les *clients*¹.

Ces relations humaines peuvent aller si loin qu'aux débuts de l'Empire, à l'imitation des potentats assyriens et perses, le César s'entoure presque exclusivement de favoris esclaves ou affranchis. Ceux-ci, dispensateurs de la faveur ou de la disgrâce du prince ainsi que de ses richesses, règnent par délégation de pouvoirs sur les magistrats de la ville et les sénateurs comme sur les gouverneurs de provinces. Joints aux esclaves et aux affranchis de la cour, ils sont les véritables maîtres de l'Empire². Il faudra descendre jusqu'à Hadrien pour trouver une réaction salutaire. Au 1^{er} siècle, un satirique note qu'il vaut mieux, pour son bonheur, être l'esclave d'un riche qu'un libre citoyen pauvre.

Même sans tenir compte de ces abus énormes, la condition de l'esclave romain, en s'améliorant graduellement par le jeu de relations humaines toujours plus importantes et plus générales, trouvait sa fin normale dans l'affranchissement. Et, de fait, malgré les freins de la loi, le nombre des affranchissements fut toujours considérable et ne cessa d'augmenter.

Il faut mentionner toutefois deux faits économiques importants qui, tout en accélérant le mouvement des relations humaines

¹ C'était la manière la plus commode de s'assurer en politique une importante clientèle.

² Pallas, affranchi de Claude, possédait une fortune personnelle de 80 millions de sesterces (16 millions de francs-or) ; Narcisse, affranchi de Néron, de plus de 100 millions. L'assassinat de Domitien fut préparé et exécuté par ses propres domestiques et ceux de son entourage.

et ses conséquences, fixèrent des limites infranchissables à son extension dans l'espace : c'est d'une part l'augmentation formidable du nombre des esclaves, surtout dès les guerres puniques jusqu'à l'Empire, et d'autre part, la concentration de la fortune et de la propriété foncière.

Le second de ces phénomènes, la concentration de la fortune et de la propriété foncière, eut pour effet inattendu l'affranchissement des esclaves des petits domaines, tous fortement obérés. L'esclave faisant partie intégrante du bien, on l'affranchissait pour le soustraire à la saisie des créanciers, tout en se ménageant une source de revenus, car l'affranchissement était alors soumis à une rente perpétuelle.

Mais d'autre part les deux phénomènes conjugués, augmentation du nombre des esclaves et concentration de la fortune et de la propriété foncière, eurent pour conséquence les très grandes concentrations d'esclaves sous un même propriétaire et la suppression de toutes relations humaines chez ceux qui, perdant contact avec le maître, passaient sous la direction d'intendants et de chefs d'entreprises. Il y eut désormais deux catégories d'esclaves, dont le sort évoluait en sens contraire : les esclaves spécialisés, les domestiques et les favoris des gens riches d'une part, et d'autre part, les troupes de 10.000, 20.000 ou 100.000 esclaves attachés aux grands domaines, aux mines ou à l'Etat. Les premiers bénéficiaient de relations humaines toujours plus étendues et s'intégraient dans la société ; les autres, au contraire, voyaient leur condition s'aggraver et le ressentaient d'autant plus cruellement qu'ils voyaient se développer les priviléges de leurs camarades plus habiles ou mieux placés. C'est dans ces troupeaux d'esclaves de la plus basse condition qu'éclatèrent de nombreuses et sanglantes révoltes déjà bien avant les guerres puniques¹ ; c'est des mêmes milieux que sortirent les fameuses guerres serviles du II^e et du I^{er} siècles².

On peut donc dire que *le problème des relations humaines a dominé l'évolution du travail dans le cadre de l'esclavage romain de la République et des débuts de l'Empire*. Partout où l'intérêt écono-

¹ Principalement celle de 419, en pleine guerre du Latium.

² Celle de 140 groupa les ouvriers de grands domaines de Sicile. Celle de Spartacus éclata en 73, à Capoue, parmi les gladiateurs de profession et ne fut réprimée qu'au bout de neuf ans.

mique a introduit des relations humaines, celles-ci ont abouti à un élèvement considérable de la condition servile et au renouvellement de la société active et productrice par intégration de forces fraîches. Mais, lorsque d'autres phénomènes économiques empêchèrent la formation de relations humaines et détruisirent celles qui existaient déjà, il se produisit parmi les masses d'esclaves une déchéance générale et des révoltes jouant le rôle de nos grèves modernes, paralysant les communications et menaçant gravement le ravitaillement de la capitale, toujours précaire aux origines, toujours essentiel sous l'Empire.

DEUXIÈME CADRE : LE SERVAGE¹

Le servage, codification du principe des relations humaines

L'évolution du monde romain révèle un fait général important et des plus intéressants, la consécration du principe des relations humaines et sa codification en une condition sociale nouvelle, le servage, dont la destinée allait être de supplanter l'esclavage dans la vie économique de l'Europe pour bien des siècles.

Cette forme sociale nouvelle résulte de deux groupes de facteurs agissant en sens inverse, l'évolution de l'esclavage et l'évolution du travail libre ; elle en est non seulement la conséquence mais aussi le point de jonction.

Or l'évolution en sens inverse de l'esclavage et du travail libre ne sont que l'adaptation naturelle à deux faits économiques de base, le mouvement de la population et la concentration de la fortune et de la propriété, avec, bien entendu, toutes leurs séquelles².

Considérons d'abord l'évolution de l'esclavage. Le sort de l'esclave romain allait s'améliorant, nous l'avons vu, pour aboutir normalement aux droits de citoyen, en passant par l'affranchissement. En effet, à mesure que le pays s'agrandissait, le nombre des familles romaines dans l'ensemble de la population diminuait

¹ La forme classique, le servage de la glèbe, ne s'est constitué qu'aux ix^e et x^e siècles ; mais son principe et la condition sociale qu'il représente apparaissent dans l'Empire romain et se perpétueront dans tout le haut moyen âge.

² Accompagnant le mouvement de la population, se poseront les problèmes de colonisation, d'assimilation, de sécurité, de la défense militaire de l'Empire, de la concentration dans les grandes capitales. La concentration de la fortune et de la propriété entraînera le grand capitalisme et ses spéculations, le pouvoir absolu du prince, la prolétarisation des masses, la carence de matière fiscale, la désertion des charges publiques, l'abandon des terres.

proportionnellement, tandis que le nombre des esclaves augmentait rapidement en raison directe des guerres de conquêtes¹. Pour ne pas devenir une infime minorité (qui eût été incapable de gouverner une immense masse d'esclaves), la population romaine devait, elle aussi, s'accroître ; effectivement elle s'agrandit sans cesse en affranchissant les meilleurs de ses esclaves, ceux qui, par leurs dons ou leur habileté, jouaient déjà un rôle actif dans la vie économique de la cité². Mais, pour pouvoir combler les vides des classes supérieures, il fallait que la classe servile fût elle-même constamment renouvelée. Or, à partir de Trajan³, la source de ravitaillement en esclaves est tarie ; et, comme les affranchissements continuent de plus belle, l'esclavage diminuera progressivement et tendra à disparaître.

Cependant l'esclave affranchi ne devenait pas nécessairement un véritable citoyen, en tous cas pas un citoyen producteur : l'immense concentration de la fortune, le capitalisme tout puissant ne le permettait plus. Dans la grande majorité des cas, l'esclave affranchi, qui tombait par là même sous le coup du fisc, allait bientôt grossir la masse des prolétaires ; ou bien, s'il était artisan, il tombait sous le coup des lois sur la production⁴ et se trouvait astreint à un travail fixe, héréditaire, et à des taxes inéludables ; s'il était affranchi pour entrer dans la clientèle de son ancien maître, c'était généralement contre une rente, et il continuait ainsi à dépendre entièrement de son patron ; s'il était paysan, l'affranchissement lui donnait la liberté théorique, mais les redevances étaient telles, qu'il se trouvait pratiquement lié au travail de sa terre, lui et ses descendants après lui.

Ainsi le développement des relations humaines tend à épuiser par le haut la classe des esclaves, que les guerres ne viennent plus renouveler par le bas ; mais le libre jeu des autres forces économiques impose à l'affranchi une condition intermédiaire entre son ancien esclavage et la vraie liberté, qui constitue le principe du servage.

¹ La guerre des Gaules, à elle seule, procura à Rome un million d'esclaves.

² L'étude systématique des noms a permis d'établir que, vers le 1^e siècle de l'Empire, au moins 80 % de la population de Rome était d'origine servile plus ou moins ancienne.

³ Sa campagne contre les Daces fournit à Rome 50.000 esclaves, mais ce fut la dernière fois.

⁴ On en verra plus loin le sens et le mécanisme.

Si nous envisageons l'évolution du travail libre, nous voyons qu'elle se fait en sens inverse, sous l'impulsion des mêmes facteurs économiques, aussi bien en agriculture que dans le commerce et les métiers. Le Romain de la République est un paysan ; et l'histoire de Rome jusqu'au II^e siècle avant notre ère est celle de la dispute des nobles et de la plèbe pour la possession des terres de l'*ager publicus*¹. A mesure que s'étendait le territoire, ceux qui sollicitaient des terres nouvelles devaient s'installer plus loin de Rome. Comme ces terres lointaines ne suscitaient guère de convoitises, Rome y fonda des colonies à la fois agricoles et militaires pour cultiver ce territoire, le mettre en valeur par des défrichements, des assainissements, des moyens de communications, pour le défendre au besoin. Mais le but essentiel de ces colonies était surtout social : dans l'idée des patriciens qui créèrent l'institution, la fondation des colonies devait permettre d'écartier de la capitale les petits agriculteurs expropriés et de se débarrasser ainsi de tous les éléments revendicateurs, en particulier des débiteurs qui réclamaient l'abolition de leurs dettes. L'Etat s'efforçait ainsi de pallier la concentration de la propriété et d'empêcher l'extension du prolétariat.

Mais, déjà sous la République, l'institution du colonat fut impuissante à reconstituer une classe moyenne d'agriculteurs propriétaires². Les lois agraires, elles aussi, se montrèrent totalement impuissantes à empêcher la concentration de la propriété et la formation du prolétariat, de même encore que les lois sur l'usure, par lesquelles on tenta vainement de protéger le paysan endetté³.

L'évolution de l'artisanat est identique à celle de l'agriculture. Avec le nombre des esclaves, celui des prolétaires libres augmen-

¹ Il s'agit des terres conquises sur l'ennemi, dont s'augmentait le territoire national, et qui étaient distribuées plus ou moins gratuitement, en premier lieu aux soldats qui avaient fait la campagne, et ensuite aux citoyens qui voulaient les cultiver et les défendre.

² Comme le fisc de la République n'était alimenté à l'origine que par l'impôt foncier et la taxe sur le bétail, les colons eux-mêmes s'étaient vite découragés et vendaient leurs terres. Et les patriciens, sitôt libérés du souci des guerres puniques, avaient bientôt mis la main sur ces terres lointaines, comme autrefois sur celles du Latium. D'autre part, grâce à l'augmentation fabuleuse du nombre des esclaves, les grands domaines de Sicile, de Sardaigne et d'Afrique purent fournir des denrées à bas prix. Les importations massives de blé pour la distribution à prix réduit ruinèrent l'agriculture italienne. Enfin les guerres civiles, en terrorisant les campagnes, contribuèrent à l'exode rural et à la concentration de la propriété.

³ Ainsi une loi générale fixa à 4 % le taux de l'intérêt pour les prêts hypothécaires : aussitôt les banquiers tournèrent la loi en appliquant ce taux par mois.

tait rapidement, grossi par les affranchissements et par l'appauvrissement des petits propriétaires, qui se concentraient dans les villes dans l'espoir d'y trouver un emploi, attirés de plus par l'appât de l'assistance. Or le nombre d'emplois nouveaux que pouvait créer le développement industriel croissait beaucoup moins vite que le nombre des prolétaires¹. Ceux-ci devinrent pour l'Etat une charge de plus en plus lourde, car il fallait absolument les nourrir si l'on voulait éviter les troubles sociaux les plus graves.

Dans le commerce et les affaires, le citoyen habile et actif pouvait réussir d'autant plus facilement qu'il bénéficiait de nombreuses exemptions et de tarifs préférentiels. Mais là aussi, on assiste à une concentration rapide des capitaux dans quelques mains. De plus, les marchands étaient toujours doublés d'usuriers, et aucune loi ne put empêcher le taux courant de l'intérêt d'aller jusqu'à 48 %. Il n'est donc pas étonnant que l'évolution commerciale et financière ait largement contribué à faire disparaître la classe moyenne.

Ainsi l'évolution du travail libre tend à mettre sous l'étroite dépendance de l'Etat ou d'une caste de gros capitalistes une très importante partie de la population libre². Cette dépendance de fait constitue précisément la base du servage.

Telle était la situation après les premiers siècles de l'Empire. L'évolution du travail libre et celle de l'esclavage s'étaient rejoindes pour laisser l'Etat devant des problèmes d'une gravité énorme : un prolétariat immense et menaçant, arbitre en fait de la politique, car il fallait le nourrir et l'amuser ou périr sous le déchaînement de sa colère ; d'où la nécessité d'un ravitaillement gigantesque, véritable gouffre financier, qu'il fallait combler sans cesse et sans faute ; d'où l'obligation absolue d'assurer une production constante et toujours croissante ; un problème fiscal des plus ardu et des plus urgents, puisqu'il fallait, en dépit de la prolétarisation grandissante, accroître de façon constante les res-

¹ Les inventions de l'époque, celles d'Archimède par exemple, furent sans effet pratique sur l'industrie, et les moyens techniques restèrent fort médiocres jusqu'à l'Empire, sauf pour l'industrie du bâtiment et peut-être celle des textiles.

² A la fin du 1^{er} siècle, à Rome, un tiers au moins de la population était à la charge de l'assistance ; un tiers au moins était des esclaves. Sur 1.200.000 habitants que comptait alors la capitale, 400.000 au plus pouvaient vivre de leurs moyens, ce qui ne signifie pas qu'un grand nombre d'entre eux ne dépendaient pas des gros capitalistes.

sources de l'Etat ; enfin un problème militaire quasi insoluble, celui d'assurer, en dépit de la dépopulation, la défense des frontières, en incorporant dans l'armée et en s'efforçant d'assimiler les populations barbares qui non seulement s'infiltraient, mais qu'aucune digue ne pouvait plus contenir.

C'est ainsi que l'Empire fut amené à *attacher le travailleur à sa terre ou à son métier par tout un réseau de relations humaines (privileges, primes, récompenses, intérêts, honneurs)* en contre-partie d'une production constante ou accrue et de prestations diverses, devenues bientôt héréditaires, véritable filet, dont les mailles, savamment étudiées pour ne laisser échapper aucun élément utile à l'Etat, maintiendront le travailleur dans une dépendance étroite, sorte d'esclavage libre qu'on appelle *servage*.

Le bas-empire, ou le carcan des relations humaines imposées par l'Etat

Nous avons montré le principe du servage comme l'aboutissement naturel de l'évolution de l'esclavage et du travail libre. Restant sur le terrain économique, nous devons maintenant considérer un agent extérieur qui joua le rôle capital, sinon tout au cours de cette longue évolution, du moins dans son aboutissement; l'intervention de l'Etat impérial¹.

La première institution qui surgit sur les ruines de la servitude, c'est le *colonat*. Ce qui caractérise cet état, c'est que le colon travaille sur le sol d'autrui, paie une redevance en nature ou en argent, est rivé à ce fonds, dont il fait partie intégrante, passant lui aussi à l'acheteur en cas de vente du terrain. L'institution du colonat fut imitée des Germains, et l'on trouve déjà en 38 avant J.-C. des Germains installés comme colons sur le territoire romain. Il ne faut pas confondre à l'origine ce colonat avec les colonies militaires, imitées, elles, d'Alexandre et beaucoup plus anciennes²; mais il faut reconnaître que, sous l'effet de la pression économique (concentration de la fortune et de la propriété foncière,

¹ Cette intervention se manifeste surtout envers le travail libre, puisqu'à l'aboutissement l'esclave est déjà affranchi.

² On a vu plus haut que des colonies à la fois militaires et agricoles furent créées au IV^e siècle avant J.-C. déjà, en Italie.

inrentabilité des terres, obération des petits domaines), bien des vétérans vendirent leurs terres ou ne purent s'y maintenir que sous le régime du colonat. Plus tard, lorsque la dépopulation des campagnes devint générale, les nouvelles colonies militaires furent confiées à des barbares, sous le régime du colonat au profit de l'Etat.

Rappelons que le colonat constitue à l'origine et pendant longtemps une forme caractéristique de relations humaines, créées dans l'intérêt du travailleur pour le stimuler ou même pour le sauver : tantôt il s'agissait d'affranchissements d'esclaves pour améliorer leur rendement ou les soustraire à la mainmise des créanciers du maître ; ailleurs c'étaient des petits propriétaires cherchant la sécurité qui remettaient leurs terres aux puissants du jour, en leur payant désormais une redevance, mais obtenant en contrepartie leur puissante protection ; souvent ce fut une mesure prise ou favorisée par l'Etat pour maintenir à la terre les paysans libres et les empêcher d'aller grossir le prolétariat des villes ; plus tard, le mendiant y furent incorporés d'office. Cette institution peut être regardée à juste titre comme une sorte d'assurance chômage fourni contre leur entretien du travail à ceux qu'on appelle aujourd'hui les économiquement faibles.

L'Etat y trouvait son compte, non seulement parce que l'institution lui permettait de résoudre partiellement un terrible problème social, mais surtout parce qu'il assurait ainsi la stabilité des ressources fiscales. Aussi, c'est dans les domaines de l'Etat que le colonat s'implanta tout d'abord, et plus tard seulement chez les grands propriétaires. Au métayage s'ajoutait, pour les colons de l'Etat, la corvée, remplacée envers les propriétaires privés par une somme fixe.

Enfin, entre les mains de l'Etat, le colonat faisait office d'institution paramilitaire de défense nationale ; en attachant à la terre, qu'on leur remettait gratuitement, les barbares les moins dangereux, l'Etat en faisait les défenseurs du sol national, tout en accélérant leur assimilation.

Ce n'est qu'au IV^e siècle¹ que le colonat fut établi légalement ; mais un demi-siècle auparavant c'était déjà une institution essentielle de l'Empire. *Il constituera un caractère primordial de toute*

¹ L'édit de Constantin, en 332, ne fait que consacrer l'état de choses.

l'époque impériale et contribuera largement à subordonner à l'Etat, devenu despotique et bureaucratique, une partie importante de la population. Bien plus, il lui arrivera d'anéantir lui-même ses effets bienfaisants, lorsque la charge des impôts croissants sera devenue insupportable, et d'aggraver considérablement les conditions du servage, lequel se rapprochera alors de la situation connue au moyen âge.

L'autre institution, capitale, qui surgit de la décadence du travail libre pour aboutir finalement au servage, est la *corporation*.

Bien plus ancienne que le colonat, la corporation remonterait jusqu'à la royauté des origines. En tous cas, au VII^e siècle avant J.-C., il existait à Rome huit corporations de travailleurs libres : musiciens, fondeurs en or, ouvriers en airain, forgerons, teinturiers, corroyeurs, cordonniers et potiers¹. Ces corporations constituaient des associations privées groupant un certain nombre de privilégiés et ne furent pas toujours tolérées par l'Etat ; mais elles purent toujours se reconstituer et finirent par être reconnues officiellement. Il y a toutefois, dans cette suspicion dans laquelle elles étaient généralement tenues², et dans le droit que se réserva toujours le souverain de donner dans chaque cas une autorisation révocable et d'exercer un contrôle constant, le germe et l'explication de la dépendance où les corporations restèrent à l'égard de l'Etat, même quand elles furent généralisées au début du II^e siècle et dotées de la personnalité morale au début du III^e. L'Etat les maintint en effet dans son étroite dépendance et les rendit obligatoires. Dans l'intention du souverain, il s'agissait de résoudre la crise due au déclin de l'esclavage et de conjurer la panique qui en résultait³ : stimuler l'artisanat par des priviléges, le réglementer, lui imposer des obligations précises pour lui arracher le maximum de production ; assurer ainsi la continuité des services publics et privés et fournir en même temps au fisc des ressources stables. La fonction industrielle ou commerciale devint ainsi une charge publique, qui se transmettait héréditairement avec les pri-

¹ Les autres métiers se faisaient à domicile, dans le cadre familial.

² Le peuple semble avoir jalouxé leurs priviléges ; les dictateurs, puis les premiers empereurs y subodoraient des foyers secrets d'agitation politique.

³ Les économistes et les politiciens du temps ne craignaient rien moins que l'effondrement de l'Etat, faute d'une production suffisante, puisqu'ils voyaient venir le jour où il n'y aurait plus d'esclaves pour produire.

vilèges et les devoirs y attachés, sans qu'il fût possible de les éluder. A la fin du III^e siècle déjà, c'était chose faite.

Les obligations pèsent sur les biens comme sur les personnes. Les biens sont grevés d'une sorte de dette perpétuelle au profit de l'Etat¹. Les personnes, libres en théorie, sont en fait au service de l'Etat, auquel elles doivent non seulement leur propre travail mais aussi le personnel nécessaire. Il est toujours possible de se soustraire à la fonction en vendant ses biens, mais alors la charge suit le bien et passe à l'acquéreur.

Les grèves sont des crimes passibles des plus graves pénalités. La fuite est considérée comme désertion²; le déserteur est traqué et châtié exemplairement avec celui qui l'aurait recelé.

A ces obligations correspondaient des priviléges nombreux et importants, selon une hiérarchie savante et compliquée : exemption des fonctions municipales³, de l'obligation légale d'accepter des tutelles, de certaines incapacités ; dispense de toute obligation politique pour les armateurs à partir d'un certain tonnage ; assurance gratuite dans le commerce du blé ; exonération de l'impôt direct pour certains marchands de denrées alimentaires ; finalement, dispense absolue du service militaire pour les artisans organisés en corporations. Des avantages particuliers, nombreux et variés, tels que monopoles et commissions, étaient en outre garantis à certaines catégories.

Ces corporations s'organisaient elles-mêmes sous le contrôle de l'Etat, élisaient leurs chefs, géraient la propriété de l'association, percevaient des cotisations, poursuivaient une activité syndicale, philanthropique et religieuse. Elles conservèrent ces caractères jusqu'aux derniers jours de l'Empire.

Plus encore que le colonat, *la corporation présente à l'origine des caractères évidents de relations humaines, que l'on voit peu à peu, sous la mainmise de l'Etat, se transformer en un véritable carcan contenant l'homme dans une sorte de travail forcé, propre du servage.*

¹ Par exemple, les armateurs devaient consacrer à la construction de navires jusqu'aux trois quarts de leur fortune personnelle ; les bouchers étaient tenus responsables sur leurs propres biens en cas d'insuffisance des approvisionnements.

² Les désertions se produisaient surtout chez les mineurs, dont le métier resta toujours particulièrement dur et mal payé.

³ Ces fonctions comportaient des charges financières et des risques considérables.

Philosophes stoïciens et Pères de l'Eglise, ou la perspective chrétienne

Nous avons montré la naissance et le développement du servage sur les débris de l'esclavage et du travail libre par le seul jeu de faits économiques, entre lesquels les relations humaines jouaient un rôle important. A première vue, cette explication paraît correcte et suffisante. Mais l'histoire traditionnelle a presque toujours attribué le déclin de l'esclavage, en bonne partie du moins, aux influences conjuguées de la philosophie stoïcienne et du christianisme¹; il faut donc tenter de définir cet apport. Sans infirmer nécessairement toutes les considérations qui précèdent, le résultat de cet examen pourrait faire attribuer à la philosophie et au christianisme, ou à l'un des deux, l'inspiration ou même la paternité des relations humaines; ou bien encore philosophie ou christianisme, ou les deux réunis, pourraient avoir provoqué ou dirigé tel autre phénomène signalé, la décadence de l'esclavage, l'intervention de l'Etat ou la dépopulation. Cette quadruple recherche en paternité paraît facile au premier abord. Nous allons procéder par élimination.

Il est clair que la philosophie stoïcienne n'a pas joué de rôle dans la dépopulation². Dans l'intervention de l'Etat, on ne lui reconnaît pas non plus d'influence générale; quant à Marc-Aurèle, empereur stoïcien, il est bien réputé avoir amélioré le sort des esclaves; mais nous avons bien vu que cette amélioration est dans la législation de l'Empire un fait constant, la reconnaissance d'un état de choses établi par l'usage sous l'impulsion des intérêts économiques; de plus, Marc-Aurèle régna dix-neuf ans, période insuffisante pour qu'on puisse lui attribuer un mouvement qui avait commencé deux siècles avant lui et ne cessa de s'accentuer pendant quatre siècles après lui³. Dans la question du déclin de l'esclavage, l'on s'accorde aujourd'hui à écarter l'idée d'une influence sérieuse du stoïcisme⁴. Dans les relations humaines, la réponse est moins évidente; cependant l'examen de la doctrine

¹ En réunissant ici ces deux doctrines, fort différentes par ailleurs, nous ne faisons que suivre certains des plus éminents Pères de l'Eglise, qui considéraient les stoïciens comme «des leurs».

² Ni l'examen d'ensemble des doctrines stoïciennes ni aucun document ne permettent de lui en supposer un.

³ En fait, sa réputation vient de ce qu'il fut le premier à utiliser en masse les esclaves dans les services publics (bourreaux, pompiers, voirie, comptabilité, etc.).

Note 4 à la page suivante

et des faits permet de conclure aussi par la négative¹ : en réalité, les stoïciens méprisaient l'esclavage comme n'importe quelle condition humaine, comme la mort, c'est-à-dire comme une circonstance qui ne saurait avoir la moindre importance.

A l'égard du christianisme, la recherche en paternité se révèle plus délicate.

Rien ne permet d'écarter à priori une influence sur la dépopulation. En effet, jusque vers le milieu du II^e siècle, au moins, il y eut des chrétiens qui, dans l'attente de la fin du monde qu'ils croyaient imminente, refusaient le mariage et restaient sans enfants². Mais, statistiquement parlant, il est tout de même difficile de leur attribuer la dépopulation à une époque où ils formaient encore une minorité persécutée³ ; lorsque la population chrétienne joua dans l'Empire un rôle démographique important, les idées primitives sur le mariage étaient abandonnées depuis longtemps. Il faut donc écarter le christianisme comme facteur apparent dans la dépopulation de l'Empire.

Il n'est guère possible non plus de lui attribuer un rôle notable dans l'intervention de l'Etat. Sauf peut-être Constantin, les empereurs chrétiens ne se distinguent pas des autres à cet égard ; or, dès avant Constantin, l'étatisation des professions était consommée, et le colonat passé dans l'usage⁴ ; poursuivre un mouvement reçu déjà en plein essor ne saurait constituer la cause de ce mouvement.

Restent les deux questions des relations humaines et du déclin de l'esclavage, qui sont apparentées, comme on l'a vu. L'étude sociologique de tous les textes bibliques et patristiques et de leur milieu⁵ ne permet pas d'attribuer au christianisme une influence appréciable, ni sur l'esclavage ni sur les relations humaines, avant

⁴ (page précédente) Les textes stoïciens qui trahissent une certaine sympathie humaine pour l'esclave ne peuvent contrebalancer l'indifférence de la plupart des auteurs ni surtout les textes reconnaissant catégoriquement l'esclavage comme une institution légitime, nécessaire et naturelle. De plus, les stoïciens ont eu des esclaves comme les autres gens.

¹ Les célèbres déclamations de Sénèque sur les « humbles compagnons de servitude » et sur la fraternité ne semblent pas avoir eu d'effet pratique ; et c'est fort compréhensible quand on donne à cette philosophie son véritable sens : maîtrise de soi-même, liberté intérieure. A cet égard Epictète éclaire assez bien la lanterne tenue par Sénèque.

² Attitude absolument générale à l'origine : c'est pour une bonne part cette particularité par quoi les chrétiens méritaient l'accusation romaine d'être des « ennemis du genre humain ».

³ Si c'était le cas, il faudrait aussi considérer les persécutions comme un facteur de dépopulation au moins équivalent.

⁴ On a vu que l'édit de 332 n'était que la consécration d'un état de fait tout à fait général.

⁵ L'auteur a pratiqué cette étude de façon systématique depuis plus de vingt ans.

bien des siècles. L'erreur des conclusions traditionnelles s'explique par l'insuffisance de la méthode historique¹. Déjà les faits parlent contre elles : à aucun moment de l'histoire de l'Empire l'Eglise chrétienne n'a fait le moindre geste pratique pour la suppression de l'esclavage² ; il ne faut pas même descendre plus bas que l'année 362 pour voir la règle contraire officiellement reconnue dans l'Eglise³. Mais l'argument décisif provient de l'interprétation de l'ensemble des textes. A cet égard les visions de l'Apocalypse en apprendront plus au profane que les citations de centaines de textes isolés et fort difficiles à interpréter correctement : les premiers chrétiens ne se sont point préoccupés de l'esclavage, parce que leur vision était entièrement dirigée vers un autre monde ; et quand on s'avisa que l'apparition fulgurante de cet autre monde pouvait tarder, la perspective chrétienne ne changea point : les conditions et les circonstances d'ici-bas appartenaient au règne de Satan, temps d'épreuve et de châtiment, que le chrétien devait affronter victorieusement pour être reçu au nombre des élus. Dans ces conditions il nous paraît *impensable* d'attribuer au christianisme primitif une influence quelconque sur l'évolution de l'esclavage : le problème social de cette condition humaine, situé hors de leur champ visuel, ne les intéressait pas plus que le service militaire ou le sexe.

Quant aux relations humaines, nous ne voulons pas chicaner sur la possibilité d'une action morale de l'Eglise dans les siècles suivants, surtout par la présence de maîtres chrétiens prêchant par l'exemple, et plutôt en Orient qu'en Occident. Mais on fera bien de ne pas perdre de vue que, si les prédateurs de l'époque recommandent tous de bien traiter les esclaves et de les considérer comme des frères, c'est au même titre, ni plus ni moins, que d'aimer

¹ Les centaines de textes que l'on a pu invoquer pour attribuer au christianisme la destruction de l'esclavage doivent être placés dans leur contexte et leur milieu et interprétés selon les idées et les méthodes discursives particulières à chaque époque et à chaque tendance. Par exemple la notion *d'esclavage* dans une plaidoirie de l'avocat Tertullien et dans une allégorie d'Irénae ou d'Origène peut avoir des sens encore bien plus différents que celle de *valeur* chez Quesnay et chez Marx.

² Par contre, nous ne pouvons admettre l'argument, parfois allégué, que l'esclavage ne serait pas contraire aux principes sociaux de l'Eglise chrétienne primitive, puisque les nations les plus catholiques ont entretenu cet esclavage en Amérique et en Afrique jusqu'à la période contemporaine. Cette attitude moderne de l'Eglise pourrait s'expliquer par une déviation ou une inconséquence.

³ Le canon III du Concile de Gangres prononce l'anathème contre ceux qui détourneraient les esclaves des devoirs de leur condition.

leurs ennemis et de faire du bien à leurs persécuteurs. Nous ne pouvons reconnaître là un élément des relations humaines au sens économique où on l'entend aujourd'hui. Qu'à la longue la discipline chrétienne ait affecté la conception du travail et des relations générales entre les hommes, donc aussi entre maîtres et serviteurs, patrons et ouvriers, nobles et serfs, c'est probable, mais pour mesurer cet effet il faudra descendre jusque dans le moyen âge.

LE MOYEN AGE : BARBARIE ET RECONSTRUCTION

Les barbares en Europe, ou l'abus des relations humaines

Sans craindre le paradoxe, nous signalerons l'établissement des barbares dans l'Empire romain comme un exemple éminent de relations humaines, un échec catastrophique.

En effet, si l'on excepte les incursions du III^e siècle, qui causeront d'importants dégâts, mais que l'on put enfin repousser militairement, les barbares furent généralement considérés comme des réfugiés¹ et reçus dans l'Empire en alliés. On espérait, sinon les assimiler d'un coup, du moins les caser dans le cadre des institutions, les intéresser à la prospérité commune et renforcer la population et l'armée, qui en avaient le plus grand besoin. Dès la fin du IV^e siècle, non plus des troupes, mais des armées entières, qui s'introduisaient en pillards, furent ainsi incorporées théoriquement ou simplement tolérées dans l'Empire. En tant que militaires, et censées contribuer à la défense nationale, leurs troupes pouvaient à la rigueur, selon la législation de l'Empire, jouir de la qualité d'hôtes², comportant au besoin le droit de réquisition. Pendant environ un siècle, les chefs barbares, lorsqu'ils étaient les maîtres, conservèrent la fiction du gouvernement légal et de l'administration romaine³; et c'est par un simple abus des droits d'hôtes qu'ils s'attribuèrent d'abord des habitations et une part des revenus du sol, puis la propriété elle-même, dans une proportion qui varia d'un à deux tiers, suivant les pays⁴.

¹ Ils étaient eux-mêmes poussés et gravement menacés par des hordes venues du nord et de l'est.

² Les *hospites* (hôtes) militaires étaient, semble-t-il, les troupes régulières en service commandé, logeant chez l'habitant et nourris à ses dépens.

³ Ne se donnaient-ils pas la peine de revêtir le costume des magistrats romains?

⁴ Plus tard seulement, devenus les maîtres absous et ne craignant plus personne, ils s'emparèrent par la violence de la presque totalité de la propriété foncière.

Ce sont donc bien de vastes mesures de relations humaines qu'établirent, à l'égard des troupes de mendians armés déferlant successivement sur l'Empire, les autorités romaines. L'échec en fut complet et tourna à la catastrophe parce qu'en fait le *bailleur était plus faible que le bénéficiaire*. Mais les dirigeants de l'Empire, ploutocratie décadente, détachée des vertus civiques et de tout effort salutaire par la paresse, le luxe et les passions, incapable d'ailleurs d'objectivité, obnubilée qu'elle était par les problèmes de la dépopulation, par l'urgence des questions sociales et par la nécessité de reconstituer les cadres insuffisants de l'armée, les dirigeants se faisaient illusion sur la force de l'Empire : ils ne comprirent donc pas que cette participation aux bénéfices, à la gestion et aux responsabilités de l'Empire que selon la coutume généreuse, ils offraient aux barbares comme un stimulant éprouvé depuis des siècles, était devenue un acte de faiblesse irréparable¹.

Telle fut l'occasion de la chute de l'Empire romain et de l'effondrement de la civilisation occidentale par la destruction de tous les cadres économiques et sociaux patiemment élaborés depuis près de mille ans.

Les relations humaines dans le haut moyen âge, ou quelques lueurs dans la nuit

Dans l'ère noire où croupit l'Europe, après les invasions barbares dès le début du V^e siècle jusqu'à la fin du VIII^e, et dont la misérable situation ne s'améliora que très lentement pendant encore près de trois siècles, toute civilisation avait disparu. L'industrie, anéantie, avait perdu jusqu'au souvenir des procédés de fabrication ; le commerce était impossible, faute de communications et de monnaie ; l'agriculture même avait cédé la place aux forêts et aux marécages et, là où elle existait encore, se trouvait réduite à des rudiments. La liberté individuelle avait presque complètement disparu, remplacée par un esclavage infiniment plus redoutable que celui de l'antiquité ; le colonat avait sombré dans

¹ Les invasions barbares et la destruction de l'empire apparaissent à l'époque comme une évolution stupéfiante, absolument inattendue, de la situation. Il n'y avait guère que les chrétiens pour oser l'imaginer ; encore leur certitude était-elle plus une extase mystique qu'une appréciation fondée sur l'observation des faits.

une forme aggravée de servage ; et les deux conditions, de l'esclave et du colon, se trouvaient presque confondues.

On peut cependant relever dans cette période deux groupes de relations humaines. Dans le plus ancien, on trouve tout d'abord la persistance de la notion d'*hôte*. Le statut romain de l'hôte, soit les droits du résident dont la présence et les services sont nécessaires à la communauté¹, (dont on a vu les barbares abuser pour spolier les propriétaires romains), n'avait pas entièrement disparu. A l'époque carolingienne, on l'étendit aux défricheurs en leur accordant une exemption d'impôts et la pleine propriété d'une partie de la terre par eux défrichée. L'Eglise, grand propriétaire, en avait donné l'exemple, et, à son inspiration, certains rois avaient accordé les mêmes conditions pour stimuler la culture.

Dans d'autres cas ils s'étaient contentés d'améliorer le sort des travailleurs libres qui existaient encore, la plupart anciens colons émancipés devenus fermiers ou métayers, en diminuant leurs redevances ou en allongeant la durée de leurs baux à cinq ou sept ans, ou en créant des baux emphytéotiques de vingt-neuf ans ou même perpétuels (ces derniers dans l'Eglise seulement).

Ce sont là des exemples modestes mais authentiques de *relations humaines, qui contribuèrent sérieusement à la restauration de l'agriculture dans tous les pays d'Occident et réussirent à y maintenir une minorité de travailleurs libres* dont on peut suivre la trace, malgré la guerre acharnée que leur firent les féodaux, jusque vers le XIII^e siècle².

Un deuxième groupe comprend des relations humaines plus étendues et plus importantes, celles qui aboutirent à l'amélioration, et bientôt à la suppression de l'esclavage. Ces mesures furent prises par l'Eglise, puis, sous son influence, par les rois, les grands seigneurs et enfin tous les maîtres. Ici la situation est bien différente de celle de l'Empire romain. L'Eglise a renoncé à sa vision mystique pour entreprendre, seule au début, l'œuvre de sauvegarde des valeurs essentielles et de reconstruction du monde occidental. Elle a une doctrine précise et impérative, l'égalité de tous les hommes devant Dieu, la dignité de la personne et la valeur

¹ Dans l'Empire romain, les militaires en service logés chez l'habitant.

² C'est par exception que cette classe de travailleurs libres, petits propriétaires, fermiers ou métayers, put se maintenir, au-delà du XIII^e siècle, dans les cantons de la Suisse primitive, par exemple.

unique du travail dans la discipline et la piété. Sur le plan économique, elle est le pionnier dont l'énergie, sans cesse accrue depuis quatre siècles, a conquis sur la forêt, le marécage et le désert une bonne moitié du sol cultivable de l'Europe ; sur le plan humain, elle est le missionnaire qui a sauvé de la barbarie et amené à la civilisation chrétienne des millions d'hommes et des peuples entiers ; sur le plan politique, elle est le plus grand propriétaire foncier et tient sous sa tutelle les souverains, qui doivent à son appui leur pouvoir et leur organisation naissants. Elle prend alors la tête du progrès et donne partout l'exemple et l'inspiration. Ses domaines sont des modèles où l'on retrouve les procédés de culture perfectionnés en honneur dans l'antiquité ; ses ateliers sont à l'avant-garde de la production ; elle forme des cultivateurs et des artisans, qui sont de loin les plus habiles et les plus entreprenants et bénéficient de priviléges stimulants. Elle crée dans les monastères de véritables écoles professionnelles pour les spécialités difficiles, et il en sort des artistes, distincts des artisans. Souvent, les ateliers groupent plusieurs centaines d'ouvriers en un véritable bourg dépendant du moûtier. Les ouvriers serfs sont encouragés par la fixation uniforme de leurs redevances et par des exemptions de taxes. Elle protège les ouvriers des métiers ambulants en favorisant parmi eux des associations de secours (les premières confréries et guildes). Elle entreprend une lutte sociale sur tous les fronts : assistance (hôpitaux, léproseries, œuvres de prisonniers, charité, dont elle fait un devoir) ; enseignement (écoles, étude considérée comme une forme du travail, apprentissage) ; législation (réglementation ou interdiction de la vente des esclaves, mariage reconnu pour l'esclave, droit au pécule ; capacité de la femme à succéder et à tester ; répression du banditisme ; droit d'asile) ; surtout elle travaille de toutes ses forces à la libération des esclaves en faisant de leur affranchissement l'œuvre principale de la piété.

Grâce à son inspiration et son action directe, les affranchissements se multiplient sous toutes les formes, et des millions d'hommes voient leur condition transformée. En fait, les affranchis n'obtiennent pas la liberté complète puisqu'ils restent sous le patronage du maître, fixés au sol et astreints à diverses redevances ; mais c'est une amélioration très sensible de leur sort, qui évoluera

bientôt sous la pression des forces économiques et prendra la forme du servage proprement dit.

L'abolition de l'esclavage de même que la renaissance de l'activité agricole et industrielle apparaissent donc comme le résultat direct des relations humaines introduites par l'Eglise ou sous son inspiration.

Le servage de la glèbe, ou les trompeuses relations humaines

Au ix^e siècle, l'évolution de la propriété était chose faite : la concentration commencée sous l'Empire romain et poursuivie avec des fortunes diverses pendant tout le haut moyen âge s'était parachevée. La propriété collective des barbares et la propriété individuelle d'usage dans les pays romains avaient pratiquement disparu. Il restait en présence la propriété ecclésiastique, comportant alors un tiers du sol occidental, et la grande propriété laïque, qui avait triomphé partout. Au sommet de la hiérarchie se trouvaient les grands seigneurs, successeurs des seigneurs germains, de ceux des Romains qui avaient pu s'adapter, et nouveaux venus. Juste au-dessous d'eux, leurs intendants, familiers et gens d'armes, parmi lesquels on reconnaissait parfois d'anciens esclaves. Tous ces puissants s'arrogeaient le droit de protection, d'organisation et de patronage et se subordonnaient les plus petits propriétaires ; tandis que l'Etat se dépouillait en leur faveur de ses attributions de justice, de police, d'impôts et de levées de troupes. Le régime féodal s'était substitué au régime seigneurial ; au x^e siècle il était établi partout. C'est alors qu'independamment de toute législation, par le libre jeu des intérêts et par la force de la coutume, s'établit et s'étendit partout le *servage de la glèbe*, qui allait confondre en une même condition les affranchis, les anciens colons déchus et les esclaves ruraux qui subsistaient encore.

Ce servage, de toute évidence, est le fait des relations humaines : il provient à la fois de l'intérêt qu'avaient les propriétaires à diviser leur domaine en parcelles pour une petite culture individuelle qui le mit en valeur, et de l'intérêt qu'avaient les tenants à rechercher avant tout la sécurité. C'était une association entre le capital et le travail, où chacun devait trouver son avantage et fournir des prestations bien délimitées. L'avantage pour le capital

était évident : il s'agissait de le faire produire. L'avantage pour le travailleur lui apparut alors non moins évident : il recevait la jouissance d'une terre suffisante pour son entretien et celui de sa famille¹, des droits de pacage et de bûcheronnage au dehors, l'usage de moyens coûteux qu'il n'aurait pu construire lui-même (four, moulin, pressoir, forge), la stabilité d'un usufruit perpétuel, les secours spirituels d'une paroisse, un foyer où il était le maître, et surtout, contre les excès d'autrui, *la protection de la force et de la justice du seigneur*. En contrepartie, le teneur devait au bailleur une stricte obéissance, une complète subordination et l'acquittement exact de ses charges (redevances, corvées, prestations, suffrages, capitulations et droits de succession²). Le bailleur devait au teneur la terre, les jouissances énumérées ci-dessus, la nourriture en cas de famine, un refuge en cas de guerre, la justice, la protection contre autrui. Le contrat était à perpétuité.

Le servage de la glèbe fut certainement un progrès économique et social par rapport à la servitude. Mais les relations humaines qu'il représentait pour l'affranchi étaient précaires. Le seigneur avait tous les moyens d'imposer sa volonté, même arbitraire ; le serf n'avait aucun moyen de faire respecter ses droits, même principaux : sa seule garantie était l'intérêt même de son seigneur, qu'il faisait vivre ; et c'était trop peu pour le protéger contre l'arbitraire du seigneur lui-même, souvent aggravé par les abus de ses sous-ordres. En fait, le paysan s'aperçut bientôt, mais trop tard, qu'il s'était livré pieds et poings liés, et que sa nouvelle condition de serf n'était guère différente de son ancien esclavage. *Les relations humaines avaient échoué parce qu'ici la partie prenante était de beaucoup la plus faible.*

Le régime féodal, ou les relations humaines indirectes

Il n'est pas nécessaire d'exposer ici le système de la féodalité ; il suffira d'en rappeler les principes. Les fonctions sociales sont

¹ L'étendue de ces tenures variait de 10 à 30 hectares en Gaule et en Germanie ; elle diminua progressivement pour des raisons qu'il n'est pas utile d'exposer ici.

² Les *redévances* consistaient en fermage ou métayage ; les *corvées* en journées de travail au profit du seigneur ; les *prestations* comprenaient divers droits de logement et d'usage reconnus au seigneur ainsi que des cadeaux, parfois transformés en véritables impôts, comme le fut souvent la taille ; les *suffrages* comportaient de menues obligations accessoires, en nature ; les *capitations* étaient l'impôt personnel perçu sur chaque membre de la famille ; les *droits de succession* portaient sur l'héritage du pécule, des meubles et des outils et sur la transmission de l'usufruit de la terre.

divisées en trois, dont les clercs assument la première (protection spirituelle), les seigneurs la deuxième (protection matérielle), et les serfs la troisième (travail productif). L'œuvre supérieure des deux premiers exige l'indépendance économique, qui leur est assurée par le monopole du seul capital existant alors, la terre. Le travail que fournissent les serfs n'est que la rémunération de la protection qu'ils reçoivent de l'Eglise et des seigneurs ; les serfs doivent être heureux de jouir d'une modeste part des fruits de leur travail. Ainsi compris, les cadres du travail se confondent avec ceux de la féodalité elle-même, puisque le bien-être du travailleur, l'amélioration de son sort dépendent entièrement de la façon dont les deux premiers groupes sociaux remplissent leurs fonctions. Comme l'histoire de la féodalité est celle des abus des classes dirigeantes, de leurs erreurs et de leurs manquements, les seules relations humaines qu'on puisse signaler à cette époque se trouvent dans les mesures établies non pas toujours à l'égard du travailleur lui-même, mais envers les seigneurs, pour améliorer leur mentalité et leur attitude ou suppléer à leur carence en sorte que le travailleur en reçoive indirectement les bienfaits.

Or, l'organisation féodale consiste dans la concession faite par le prince ou le grand seigneur, à titre révocable ou viager, puis bientôt héréditaire, des divers offices et fonctions de son gouvernement et en même temps des domaines qu'il attache à ces diverses charges, domaines et charges se confondant pour constituer le fief. En somme, le prince ou le grand seigneur distribue ses terres à ses vassaux en échange des services qu'il leur réclame. C'est précisément cette organisation qui, en dépit des justes critiques des historiens, constitue un ensemble de relations humaines. En effet, malgré son organisation insuffisante et mal définie, sa mauvaise administration et ses abus perpétuels, l'utilité réelle de cette féodalité résida dans une *notion nouvelle d'association politique fondée sur la liberté, les contrats et la dignité humaine, développant entre suzerains et vassaux l'énergie individuelle, le dévouement, la discipline volontaire, la loyauté et la fidélité*. Les erreurs qu'on a signalées étaient imputables à l'insuffisance, parfois très grave, des relations humaines, ou à leur imperfection, mais pas à la conception elle-même. En définitive si les travailleurs de l'époque ont bénéficié de la protection à laquelle ils avaient droit en vertu du contrat social, c'est dans la mesure où la féodalité a correctement

rempli les relations humaines qu'elle s'était fixées comme principe.

On en peut dire autant de la chevalerie, cette institution d'initiés grâce à laquelle, dès le XI^e siècle, l'Eglise tenta de remédier aux faiblesses les plus graves de la féodalité, en transformant la remise de l'épée en une sorte de sacrement et en exigeant du nouveau chevalier un serment¹ précisant ses engagements : pratiquer la piété ; défendre l'Eglise et mourir pour sa foi ; protéger la veuve, l'orphelin, le pauvre ; poursuivre les malfaiteurs ; s'en remettre aux tribunaux ; être loyal ; aider, si possible, son prochain dans l'embarras. On reconnaît sans peine dans cette liste les efforts pour assurer au travailleur les conditions élémentaires de sécurité : lutte contre le brigandage et le désordre, maintien de la justice et du droit, abstention des plus criants abus. Et si l'on peut encore douter de ce caractère de relations humaines indirectes établies en faveur du travailleur, il suffit de citer un passage d'une prière liturgique pour l'adoubllement des chevaliers : « Seigneur très saint, Père tout-puissant, *toi... qui, pour la protection du peuple, as voulu instituer l'ordre de chevalerie, fais...* »

Enfin la même époque nous montre un troisième groupe, encore plus caractéristique, de relations humaines indirectes, les guildes de paix et les trêves de Dieu.

Les premières associations de paix naquirent dans les réunions d'évêques du Midi et se développèrent rapidement partout où l'autorité royale était trop faible pour faire régner l'ordre et la sécurité. Il s'agissait d'abord de placer sous la sauvegarde spéciale de Dieu² des personnes et des objets. Outre l'interdiction de piller les églises, la plus ancienne de ces listes défendait d'enlever leur bétail aux paysans. Un an plus tard, les marchands étaient compris dans la liste des protégés. Puis on fixa l'interdiction de détruire les moulins, d'arracher les vignes, de dépouiller les vilains³. On s'efforça d'empêcher que les petits n'eussent à souffrir des querelles de puissants, de limiter le droit de vengeance, de réprimer le brigandage. Ces mesures étaient prises par engagements

¹ Tous les chevaliers ne recevaient pas la bénédiction et, par conséquent, ne prononçaient pas le serment ; mais on considérait le fait d'accepter la chevalerie comme un acte tacite de soumission au contrat.

² D'où le nom de *Paix de Dieu* donné à ces mouvements.

³ Hommes libres cultivant la terre.

collectifs des membres des associations, qui se formaient spontanément sous l'inspiration des évêques et des curés et qui, par la nécessité des sanctions à imposer, se constituèrent en véritables milices armées. Ces associations dégénérèrent souvent en mouvements politiques et finirent misérablement ; elles échouèrent parce que les seigneurs ne pouvaient admettre qu'on opposât des vilains à des seigneurs, même pillards, et plus encore parce que le principe de la propre défense était contraire à l'ordre public, dont l'Etat monarchique tendait à se faire le garant, et dont les puissants barons voulaient se réservé le privilège.

Quand aux trêves de Dieu, elles reposaient sur le même principe ; mais au lieu des êtres et des choses, c'est des jours qu'elles entendaient protéger. Au début, on s'engagea à respecter le dimanche, puis la période de Pâques, puis les temps préparatoires à toutes les grandes fêtes religieuses ; enfin on étendit la trêve aux trois jours qui précèdent le dimanche, soit du mercredi soir au dimanche soir. Bienentendu, cette règle ne put être appliquée de façon générale ni absolue ; mais elle ne manqua pas de jouer un rôle d'autant plus bienfaisant que les engagements furent nombreux.

Paix de Dieu et trêves de Dieu, il fallait signaler ces groupes importants de relations humaines, car c'est, à notre connaissance, *le seul exemple historique d'un effort conscient et organisé pour supprimer ou limiter la guerre, afin d'améliorer la condition, l'intérêt et le rendement des travailleurs.*

Or c'est bien le titre que possèdent les mouvements signalés dans ce chapitre à figurer parmi les relations humaines : ils comportent tous des raisons économiques. Si la féodalité s'est constituée sous forme de contrat social ; si l'Eglise y a introduit la chevalerie pour en corriger les insuffisances ; et si les paix et les trêves ont jailli de l'initiative privée de ceux qui étaient en contact direct avec les incroyables difficultés du peuple travailleur¹, c'est que la situation économique était d'une gravité excessive. Le désordre, le brigandage, les excès et les abus des seigneurs décourageaient le paysan et compromettaient la production agricole ; ils entraînaient les communications et rendaient le commerce impossible ; par là ils empêchaient aussi le développement indus-

¹ L'Eglise, en tant qu'institution œcuménique, n'a accordé son appui par la voix de son chef que très tardivement.

trial. C'est la crainte de cette paralysie et de sa conséquence la plus redoutable, la famine, bien plus que le souci de justice où les clercs ont cherché le fondement philosophique de leurs mouvements, qui inspira leur action pratique et lui donna la forme des relations humaines.

TROISIÈME CADRE : LE TRAVAIL LIBRE

Le travail libre, conquête et triomphe des relations humaines

S'il est un sujet qui a été étudié avec attention dans l'histoire du moyen âge, c'est bien l'émancipation des classes commerçantes et industrielles aux XI^e et XII^e siècles et la naissance des communes. Mais, tandis que les péripéties de la lutte menée par les marchands et par les artisans pour conquérir la liberté du travail étaient souvent décrites, et fort bien, ni l'inspiration, le moteur de cette action considérable, ni ses sources, ses origines lointaines, n'ont toujours reçu un éclaircissement suffisant. Or ces origines et cette inspiration nous intéressent ici plus que la lutte elle-même.

Comment les humbles marchands qui vivaient au XI^e siècle dans les petites villes féodales soumises à l'autorité rivale de plusieurs seigneurs¹, comment ces marchands, pas toujours libres, groupés par catégories de métiers au service de leur maître, réussirent-ils généralement à se fixer hors de l'enceinte, dans le faubourg, où ils purent prospérer et formèrent l'élément progressif de l'émancipation urbaine ? A-t-on souligné avec une netteté suffisante leur fréquente qualité de *suspects*, ce qui veut dire alors *étrangers* ? Mais d'où venaient-ils, ces étrangers à l'esprit plus souple, plus hardi et plus entreprenant ? Sans doute de villes plus avancées et possédant déjà un commerce plus développé. Mais d'où procédait dans ces villes cette activité d'avant-garde ? On se souvient alors de certains gouvernements en Italie et en Flandre, instruits par l'exemple de Byzance, qui avaient réagi depuis un certain temps contre la mauvaise habitude universelle de l'altération des monnaies et de leur variation, et qui, par une stabilité inconnue ailleurs, assuraient à leurs peuples des conditions plus

¹ Evêque, abbé du moûtier voisin, comte de la province, gouverneur de la ville ou châtelain du lieu.

favorables au commerce, donc une supériorité marquée. On a raison de penser que ces peuples, en relations suivies avec l'Orient bien avant les Croisades, disposaient par là de métaux précieux en bien plus grande quantité. Mais ne faut-il pas en même temps relever *la haute signification de relations humaines que prend à cette époque la politique monétaire de ces gouvernements?*

De même, les historiens s'entendent à signaler l'effort de quelques souverains qui, aidés par l'Eglise, avaient, dès l'époque carolingienne, tenté de faire régner quelque ordre et d'améliorer la sécurité et les conditions de la circulation. N'étaient-ce pas là aussi de véritables relations humaines¹, dont la mémoire peut avoir fécondé des idées, animé des projets, enhardi des volontés ?

En définitive, ce sont des relations humaines, établies peut-être en pays lointain, qui, de cause en effets et d'effets en conséquences, durent animer d'un esprit nouveau l'humble marchand végétant dans une primitive bourgade quelconque où l'avait retenu quelque avatar de sa profession.

Puis, lorsque ce marchand, à force de ruses et de combinaisons, aura réussi à se soustraire à l'emprise directe du seigneur et pourra s'enrichir et se déplacer à nouveau, il faut signaler encore dans son émancipation le rôle de la très modeste société mutuelle d'assistance qu'avec la protection de l'Eglise il avait pu fonder autrefois. Que représentent dans l'histoire du travail ces confréries primitives, sinon des relations humaines dans toute l'acception du terme ?

Plus tard, le marchand déjà riche fonde des guildes pour arracher, partout où il travaille, les exemptions et les priviléges nécessaires à l'exercice du métier et pour en assurer la jouissance à tous ses membres. Viennent ensuite les fédérations de guildes, les hanses, et le réseau des relations humaines se perfectionne et s'étend, modifiant l'économie du monde et la structure sociale ; car l'idée fait son chemin par l'exemple, par la vue des avantages et des bénéfices qu'elle procure à ses adeptes. A son tour, l'artisan, qui est le plus proche et a le plus de contacts avec le marchand, entrera dans la voie des relations humaines, c'est-à-dire de la supériorité, des avantages, conquis par une préparation spéciale, une organisation adéquate et une activité supplémentaire et bien

¹ Remarquer le caractère de prestations, et d'autre part les avantages qui en découlent.

dirigée. Les premières communes se forment et, à leur tour, assurent le développement de relations humaines encore plus importantes en recevant presque sans conditions, avec la pleine jouissance de leurs priviléges inestimables, tous les travailleurs désireux et capables de collaborer à l'œuvre commune en vue de l'enrichissement commun.

Le travail libre est né des relations humaines ; et il continuera à porter toujours plus loin et plus haut ces relations humaines si fécondes. L'on peut se faire une juste idée de la valeur qu'on leur attribuait à la manière dont on crut devoir les protéger : car, si l'on cherchait partout à attirer dans la communauté économique devenue aussi politique, par des avantages exceptionnels, les déserteurs éventuels d'un autre groupement, porteurs d'un procédé, d'une technique ou d'un secret, dans certaines communautés, toute tentative de départ était punie de mort¹, si grande était la crainte de perdre, par la divulgation d'un secret, l'énorme supériorité dont on jouissait.

L'apogée du moyen âge, ou l'organisation du travail

Dans la période d'émancipation et d'expansion du travail qui va du milieu du XI^e siècle jusqu'au milieu du XIV^e, on reconnaît, parmi d'autres exemples, le mouvement de relations humaines probablement le plus parfait que l'histoire ait enregistré, l'organisation des métiers, libres et jurés.

Sauf de rares exceptions², les associations de cette époque ne proviennent pas des corporations de l'Empire romain, qui avaient disparu ; et cette fois l'Etat n'y intervient guère³. Leur origine est dans les *charités* ou *confréries*, associations d'assistance mutuelle et de piété que les petits patrons et les ouvriers, de même que les petits marchands, avaient fondées avec l'appui de l'Eglise, dès le XI^e siècle ; et peu à peu, avec l'accord des autorités, ces charités étaient devenues des groupements professionnels, les métiers. Avec l'affranchissement, le mouvement s'étendit très rapidement et devint le cadre normal du travail, sous la double forme de

¹ Chez les verriers de Venise par exemple.

² A Rome par exemple.

³ L'Etat (c'est-à-dire la royauté, l'Eglise, le seigneur féodal ou le patriciat bourgeois), n'a conservé que l'autorité politique, le droit de police et la juridiction.

syndicats de droit commun ou métiers libres et de syndicats privilégiés ou corporations jurées.

Ce que les corporations ont apporté aux ouvriers, c'est la solidarité et la discipline, sous la direction de chefs élus par eux et dans le cadre de statuts et règlements établis par eux en collaboration avec la communauté urbaine ; la hiérarchie, fondée sur la capacité professionnelle et l'expérience ; l'indépendance et la dignité du travail, le droit d'en partager les fruits ; le droit d'exercer la profession et l'accès au patronat en justifiant de sa capacité et de sa moralité ; la liberté du travail dans le cadre de contrats réciproques de durée limitée ; la camaraderie ; l'instruction professionnelle sérieuse et efficace ; la participation à la direction, par l'entreprise d'assemblées qui choisissent les administrateurs ; la propriété collective des biens ; une place reconnue et respectée dans la commune ; la protection spirituelle et morale¹ ; la protection économique et des priviléges² ; la protection sociale³.

En un mot, la corporation créait la solidarité de tous les éléments du travail ; elle fixait dans une hiérarchie intelligente et juste les droits et les devoirs de chacun ; elle assurait au patron la collaboration de tous ses ouvriers ; elle donnait à l'ouvrier la liberté, la responsabilité et l'intérêt et lui procurait une excellente formation professionnelle et l'éducation nécessaire.

Il ne semble pas qu'à d'autres moments de l'histoire *l'organisation du travail ait jamais atteint à cet équilibre et à ce degré de perfection, véritable triomphe du principe des relations humaines et de son épanouissement.*

¹ Chapelle à l'église, bannière, emblèmes.

² Marque de fabrique, monopole, répression des fraudes, contrefaçons et malfaçons.

³ Répression de la spéculation et de l'accaparement, limitation de la concurrence de la main-d'œuvre féminine, étude des prix et des salaires, *droit au travail*.

BIBLIOGRAPHIE¹

Lorsque c'était nécessaire pour la compréhension d'un sujet ou d'un point de détail, les faits historiques ont été établis de première main ; ailleurs ils ont été dûment contrôlés. Pour les exposés historiques, quand il n'y avait pas lieu de faire œuvre originale, nous avons suivi d'assez près le texte des excellentes monographies de *L'Histoire universelle du travail* publiées dès 1912 sous la direction de Georges Renard. Sauf pour les civilisations orientales dont la langue nous est inaccessible, et pour une partie du moyen âge, (où le champ est illimité,) nos sources sont celles des textes originaux.

I. Sources directes

Lieou-Liang : Contes et historiettes, d'après *Chavannes* : Confucius. — Le Li-ki, ou manuel des rites, d'après *Masson-Oursel* : La philosophie comparée. *Chavannes* : Les mémoires historiques de Se-ma-Tsien. *Couvreur* : Les classiques chinois. — Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, 1924.—*David* : Socialisme chinois. *Chavannes* : Contes et légendes du bouddhisme chinois. — Maneva-Dharma-Sastra, ou livre de lois de Manou, trad. Loiseleur-Deschamps. — Le code de Hammourabi, trad. Scheil. — *Gressmann* : Altorientalische Texte u. Bilder zum A. T. *Jean* : Les lettres de Hammourabi. *King* : Letters of Hammourabi. *Scheil* : Recueil de lois assyriennes. *Dhorme* : Choix de textes religieux assyro-babyloniens. *Jean* : La littérature des Babyloniens et des Assyriens. *Luckenbill* : Ancient Records of Assyria a. Babylonia. *Botta* et *Flandin* : Monuments de Ninive. *Layard* : Nineveh a. its remains. *Layard* : The Monuments of Nineveh. *Layard* : Nineveh a. Babylon. — *Biblia Hebraica*. — *Vetus Testamentum graece juxta LXX*. — *Reuss* : La Bible, Ancien Testament. *Breasted* : Ancient Records of Egypt. *Meyer* : Chronologie égyptienne. *Erman* : Die Literatur des Ägypter. *Maspero* : Contes populaires de l'Egypte ancienne. *Homère* : Iliade ; Odyssée. *Hésiode* : Les travaux et les jours. *Eschyle* : Agamemnon. *Sophocle* : Les Trachiniennes ; Ajax ; Oedipe roi. *Euripide* : Le Cyclope ; Alceste ; Médée ; Les Suppliantes ; Les Troyennes ; Iphigénie en Tauride. *Panyasis* : Fragments. *Ménandre* : Fragments. *Aristophane* : Les Acharniens ; Les Cavaliers ; Les Nuées ; Les Guêpes ; La Paix ; Les Oiseaux ; Lysistrata ; Les Thesmophories ; Les Grenouilles ; L'Assemblée des femmes ; Ploutos. *Lucien* : Des sacrifices ; Le parasite ; Les esclaves fugitifs ; Timon ; Le passage ; Vies à l'encan ; Dialogues des dieux ; Le menteur par inclination ; L'histoire véritable. *Hérodote* : Histoires. *Xénophon* : Anabase ; Cyropédie ; Helléniques ; Economique ; République de Sparte ; République d'Athènes ; Revenus de l'Attique ; Banquet ; Mémoires sur Socrate. *Thucydide* : Guerre du Péloponèse. *Polybe* : Histoire. *Diodore de Sicile* : Bibliothèque historique. — Fragmenta historicorum graecorum. — *Manéhos* : Aegyptiaca (reconstitution d'après Eusèbe et Jules Africain). *Plutarque* : Vies de Lycorgue, Cléomène, Agis, Solon, Nicias, Périclès, Caton l'Ancien, Lycorgue orateur ; Du péril des dettes. *Dion Cassius* : Histoire romaine. *Appien* : Histoire romaine. *Josèphe* : Antiquités judaïques ; Guerre des Juifs ; Contre Apion. *Pausanias* : Description de la Grèce. *Strabon* : Géographie. *Platon* : La République ; Les Lois ; Protagoras ; Ménexène. *Aristote* : La politique ; L'économique ; La rhétorique ; La morale à Nicomaque. *Philon* : Quod omnis probus liber. *Démosthène* : Plaidoyers politiques : Sur les forfaits de l'ambassade ; Contre Aristogiton ; Plaidoyers civils : C. le faux-témoin Stéphane ; C. Polyclès ; Pour Phormion ; C. Théocritès ; C. Nééra ; C. Nicostrate ; C. Onétor ; C. Conon ; C. Everge et Mnésibule ; C. Midias ; C. Panténète ; etc. *Eschine* : Discours : C. Timarque ; Sur l'ambassade infidèle ; C. Ctésiphon. *Lysias* : Discours : C. Panétios ; C. Eschine ; Sur un guet-apens ; Sur le meurtre d'Eratosthène ; C. Eratosthène ; Sur l'impiété de Callias ; C. Simon ; Sur la succession d'Agnias ; Sur l'héritage de Philoctémon. *Isocrate* : Discours : Trapézistique ; Aéropagistique. *Lycorgue* : Discours c. Léocrate. *Antiphon* : Discours : Sur le meurtre d'Hérode ; Accusation d'empoisonnement ; Pour un danseur. *Diogène Laërce* : Bibliothèque philosophique. *Epictète* : Entretiens ; Fragments. *Marc-Aurèle* : Pensées. *Dion Chrysostome* : Discours sur les esclaves. — Fragments des philosophes grecs. — *Libanios* : Discours ; Lettres. *Themistios* : Paraphrases d'Aristote ; Discours. *Boekh* : Corpus inscriptionum Graecarum. *Bourguet et Colin* : Fouilles de Delphes, épigraphie. *Roehl* : Inscriptions graecae antiquissimae praeter Atticas in Attica repertae. *Decharme* : Recueil d'inscriptions inédites en Béotie.

¹ Les titres munis de l'astérisque sont des articles de revues.

Tite-Live : Histoire romaine. *Salluste* : Guerre de Catilina ; Guerre de Jugurtha. *Tacite* : Annales ; Histoires ; Germanie. *Suétone* : Vies des douze Césars ; Des grammairiens illustres. *Florus* : Abrégé de l'histoire romaine. *Ammien Marcellin* : Histoire romaine. *Pline le Jeune* : Lettres. *Frontin* : Des aqueducs de la ville de Rome. *Caton* : De l'agriculture. *Columelle* : De l'agriculture. *Varron* : De l'agriculture. *Pline l'Ancien* : Histoire naturelle. *Horace* : Satires ; Epîtres. *Juvénal* : Satires. *Martial* : Epigrammes. *Apulée* : Métamorphoses. *Pétrone* : Satyricon. *Plaute* : Comédies. *Térence* : Comédies. *Publius Syrus* : Sentences. *Claudien* : Panégyrique du 4^e consulat d'Honorius ; Invectives contre Eutrope ; Guerre contre les Gètes. *Aulu-Gelle* : Nuits attiques. *Macrobe* : Saturnales. *Cicéron* : Verrines ; Catilinaires ; Pro Milone ; Pro Cn. Plancio ; Paradoxes ; Tusculanes ; De la république ; Des lois ; Des devoirs ; Des réponses des aruspices. *Sénèque* : De la colère ; De la tranquillité de l'âme ; De la vie heureuse ; De la clémence ; Des bienfaits ; Lettres.

Novum Testamentum Graece. — *Clément* : Ep. aux Corinthiens. — Homélie dite II Clément. — *Ignace* : Epîtres aux Romains, aux Philadelphiens, aux Tralliens, à Polycarpe. *Quadratus* : Apologie. *Aristide* : Apologie. *Justin* : Apologies ; Dialogue avec Tryphon. *Tatien* : Discours aux Grecs. *Théophile d'Antioche* : A Autolycos. *Athénagore* : Apologie. *Irénée* : Contre les hérésies ; Démonstration de la prédication évangélique. *Clément d'Alexandrie* : Stromates ; Pédagogue. *Tertullien* : De anima ; Apologeticum ; De corona ; De cultu feminarum ; De patientia ; De praescriptione ; De spectaculis. *Minucius Felix* : Octavius. *Cyprien* : Lettres. *Pseudo-Cyprien* : De spectaculis. *Arnobe* : Adversus gentes. *Lactance* : Institutions divines ; De morte persecutorum. *Hilaire de Poitiers* : De trinitate ; Tractatus super Psalmos. *Basile* : Lettres ; Homélies ; Panégyriques ; Traité c. Eunomios ; Traité du S. Esprit ; Règles. *Grégoire de Naziance* : Traité sur la formation de l'homme ; Homélies sur le Cant. des Cant. ; Discours. *Eusèbe* : Histoire ecclésiastique. — Constitutions apostoliques. — Canones apostolorum et concilio-rum saec. IV-VII. *Jean Chrysostome* : Traité sur la virginité ; Homélies ; Commentaires sur l'A. T. et le N. T. *Ruinart* : Acta martyrum. *Ambroise* : De officiis ministrorum ; De institu-tione virginitatis ; Exhortatio virginitatis ; De fide ; De spiritu sancto ; De Paradiso ; De Caïn et Abel ; De Noé ; De Abraham ; De Jacob et vita beata ; De Joseph patriarcha ; De Nabuthae ; De Tobia ; Ennarationes in Psalmos ; Expositio Ev. sec. Lucam ; Lettres. *Jérôme* : Lettres ; Commentaires. *Augustin* : De musica ; De moribus eccl. cathol. ; De sermone Dei in monte ; De diversis quaestionibus ad Simplicianum ; De agone christiano ; Confessions ; De doctrina christiana ; De catechizandis rudibus ; De bono conjugali ; De fide et operibus ; De civitate Dei ; De Genesi ad litteram ; Ennarationes in Psalmos ; In Johannis evangeliū trad. ; Quaestionum in Heptateuchum ; Contra mendacium ; Espist. ad Galat. expositio ; Lettres ; Sermons. *Paulin de Nole* : Lettres. *Salvien* : De gubernatione Dei.

II. Ouvrages consultés

Grousset : Histoire de l'Asie. *Maspero* : Histoire ancienne des peuples de l'Orient clas-sique. *Moret* : Histoire de l'Orient. *Cordier* : Histoire générale de la Chine. *Granet* : La civilisation chinoise. *Moret* : Le travail dans l'Orient ancien. *Biot* : Sur la condition des esclaves et des serviteurs gagés en Chine *, 1837. *Maspero* : La vie privée en Chine à l'époque des Han *, 1932. *Masson-Oursel* : L'Inde antique et la civilisation indienne. *Moret* : Le Nil et la civilisation égyptienne. *Erman und Ranke* : Ägyptum u. ägyptes Leben im Altertum. *Flinders-Petrie* : Arts et métiers de l'ancienne Egypte. *Moret et David* : Des clans aux empires. *Delaporte* : La Mésopotamie ; les civilisations babylonienne et assyrienne. *Delaporte* : Le Proche-Orient asiatique. *Contenau* : La civilisation de l'Iran au 4^e millénaire avant notre ère. *Jean* : Dictionnaire des inscriptions sémitiques de l'Ouest. *Scheil* : Actes juridiques susiens ; Les prismes d'Assaraddon, roi d'Assyrie ; Annales De Tukulti Ninip, roi d'Assyrie. *Cug* : Etudes sur le droit babylonien. *Dumézil* : La préhistoire indo-iranienne des castes,* 1930. *Benveniste* : Les classes sociales sur la tradition avestique *, 1932. *Benveniste* : Tra-ditions iraniennes sur les classes sociales *, 1938. *Dhorme* : La fin de l'Empire assyrien selon un nouveau document *, 1924. *Mahazeri* : La famille iranienne. *Schiele und Zscharnack* : Die Religion in Geschichte u. Gegenwart (Encyclop.). *Westphal* : Dictionnaire encyclo-pédique de la Bible. *Renan* : Histoire du peuple d'Israël. *Lods* : Israël, des origines au milieu du VIII^e siècle ; Les prophètes d'Israël et les débuts du judaïsme. *Causse* : Les plus vieux chants de la Bible ; Les « pauvres » d'Israël. *Bertholet* : Histoire de la civili-

sation d'Israël. *Gautier* : Introduction à l'A. T. *Westphal* : Les sources du Pentateuque. *Benzinger* : Hebraïsche Archäologie. *Mowinckel* : Psalmenstudien ; Le Décalogue. *Weill* : L'installation des Israélites en Palestine et la légende des patriarches. *Mallon* : Les Hébreux en Egypte. *Siebens* : L'origine du code deutéronomique. *Welch* : The Code of Deuteronomy. *Bentzen* : Die josianische Reform. *Causse* : Du groupe ethnique à la communauté religieuse, le problème sociologique de la religion d'Israël. *Lévy* : La famille dans l'antiquité israélite. *Meinholt* : Sabbat u. Woche im A. T. *Buhl* : La société israélite dans l'A. T. *Wallon* : Histoire de l'esclavage dans l'antiquité. *Ciccotti* : Le déclin de l'esclavage antique. *Jardé* : La formation du peuple grec. *Glotz* : La cité grecque ; Le travail dans la Grèce ancienne. *Zimmern* : The greek Commonwealth, Politics and Economics. *Fustel de Coulanges* : La cité antique. *Cavaignac* : La population du Péloponnèse aux IV^e et V^e siècles ; Population et capital dans le monde méditerranéen antique. *Ardaillon* : Les mines du Laurion dans l'antiquité. *Francotti* : L'industrie dans la Grèce ancienne. *Brillant* : Les secrétaires athéniens. *Clerc* : Les Métèques athéniens. *Montesquieu* : Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains. *Ferrero* : Grandeur et décadence de Rome. *Carcopino* : La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire. *Tennay-Frank* : Races mixtures in the Roman Empire *, 1916. *Louis* : Le travail dans le monde romain. *Salvioli* : Le capitalisme dans le monde antique. *Toutain* : L'économie antique. *Roux* : La question agraire en Italie. *Waltzing* : Etude sur les corporations professionnelles chez les Romains. *Bloch* : L'Empire romain, évolution et décadence. *Homo* : Les institutions politiques romaines. *Chapot* : Le monde romain. *Rostowzew* : The Social and Economic History of the Roman Empire.

Lot : La fin du monde antique et les débuts du moyen âge. *Boissonnade* : Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge. *Allard* : Les origines du servage. *Cons* : Précis de l'histoire du commerce. *Petit-Dutaillis* : Les communes françaises des origines au début du XVIII^e siècle. *Bloch* : La transformation du servage ; La société féodale, la formation des liens de dépendance ; La société féodale, les classes et le gouvernement des hommes. *Calmette* : Le monde féodal ; L'élaboration du monde moderne. *Lesne* : La propriété ecclésiastique en France pendant la période mérovingienne. *Levasseur* : Histoire de l'industrie et des classes ouvrières en France au moyen âge. *Sée* : Les classes rurales en France et le régime domanial. *Martin* : Histoire économique de l'Angleterre. *Diehl* : Venise. *Renard* : Histoire du travail à Florence. *Pirenne* : Les démocraties urbaines aux Pays-Bas. *Espinás et Pirenne* : Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en France. *Huberti* : Studien zur Rechtsgeschichte der Gottesfrierden u. Landesfrieden. *Gautier* : La chevalerie.